

La Lettre

de l'Artisanat du bâtiment, des TP et du paysage
en Pays de la Loire



Édito : Cap sur la rénovation et l'accessibilité

Rénovation énergétique : déploiement de Mon Accompagnateur Rénov'

Un territoire, Une initiative : La coordination entre artisans, clé de la réussite des chantiers de réhabilitation

La filière déchets du bâtiment n'est toujours pas prête

Édito : Cap sur la rénovation et l'accessibilité

Chers élus locaux, en avril, tout le réseau CAPEB s'est réuni pour son assemblée générale annuelle. À cette occasion, les échanges ont notamment porté sur des questions qui vous concernent de près : la rénovation et l'accessibilité. Côté rénovation, il s'agit de vous proposer un interlocuteur unique pour les travaux, y compris lorsqu'ils sont réalisés par plusieurs entreprises artisanales, et de limiter la sous-traitance à un rang pour que vous puissiez connaître les intervenants sur vos chantiers. Côté accessibilité, la CAPEB milite pour que MaPrimeAdapt' soit un levier d'action, et non une contrainte supplémentaire. Et vous, qu'en pensez-vous ?

Favoriser et simplifier les groupements momentanés d'entreprises (GME)

Le GME permet à des entreprises d'élaborer une offre commune temporaire pour répondre à un marché auquel elles ne pourraient soumissionner seules. Avec le GME, les maîtres d'ouvrage (privés ou publics) disposent d'un interlocuteur unique, et d'un choix élargi, au-delà des entreprises générales du bâtiment et des coopératives d'artisans.

Ce dispositif utile mérite d'être **mieux connu de tous**, à travers les guichets uniques, comme dans les marchés publics. Il doit également être **simplifié et sécurisé** afin de permettre à chaque entreprise de n'être juridiquement responsable que des travaux qu'elle a effectués.

Limiter la sous-traitance à un rang

La sous-traitance est régulièrement utilisée dans les marchés publics. La CAPEB propose qu'elle soit limitée à un rang pour **éviter des rapports économiques déséquilibrés** pour

les intervenants, mais aussi **assurer un meilleur suivi des travaux** (et par conséquent réduire la sinistralité) et **réduire le recours au travail illégal**.

Assurer l'efficacité de MaPrimeAdapt'

Calquée sur le dispositif MaPrimeRénov' pour les travaux de rénovation thermique, MaPrimeAdapt' a pour objectif de permettre au plus grand nombre de séniors de plus de 70 ans de rester chez eux aussi longtemps possible. Son lancement est prévu pour 2024.

Pour éviter aux entreprises déjà formées de demander une nouvelle qualification, MaPrimeAdapt' devra pouvoir **s'appuyer sur des dispositifs déjà existants**, tels que Handibat et Silverbat. L'enjeu est d'autant plus important, qu'il est urgent de **faire reculer la délinquance** à l'égard des clients, trop fréquente en matière de rénovation énergétique, notamment à l'attention des séniors.

Et vous, qu'en pensez-vous ? La CAPEB est à votre écoute.



Alain LACOUR

Menuisier (49)
Président
CAPEB Pays de la Loire

&

Martial BEDOUET

Paysagiste (49)
Président
CNATP Pays de la Loire



Rénovation énergétique : déploiement de Mon Accompagnateur Rénov'

Le service public prévoit un champ d'obligations de plus en plus large dans l'accompagnement aux travaux. Le déploiement du dispositif Mon Accompagnateur Rénov' auprès des ménages en est une illustration. Devant cette nouvelle modification structurelle des dispositifs d'accompagnement, restons positifs et créons les solutions pour s'adapter au mieux. Tout en continuant à porter ensemble, auprès de la région et du gouvernement, une demande de stabilité des acteurs et des dispositifs de la rénovation énergétique.



Un déploiement en deux temps

L'Accompagnateur Rénov' (AR) est un nouveau service voulu par le gouvernement, pour aider les foyers à réaliser des travaux de rénovation énergétique. Il est obligatoire pour recevoir des aides, telles que MaPrimeRénov', à partir d'un certain montant de travaux. Son entrée en vigueur se fait en deux temps :

- ▶ **Depuis le 1^{er} janvier 2023** pour les ménages bénéficiant de MaPrimeRénov' Sérénité (soit une rénovation énergétique globale supérieure à 5 000 €, avec un gain énergétique au moins égal à 35 %).
- ▶ **Au 1^{er} janvier 2024**, pour les ménages dont le projet comporte au moins deux gestes de travaux et bénéficie de plus de 10 000 € d'aides MaPrimeRénov'.

Des points d'attention

L'AR vient ici se substituer à des dispositifs d'accompagnement qui existent déjà, opérés par les espaces conseil France rénov', les services de l'Anah et certaines collectivités territoriales ou opérateurs mandatés par ces collectivités. Citons notamment certains dispositifs mis en place par les élus dans les différents territoires des Pays de la Loire : le programme SARE, l'AMO pour MaPrimeRénov' ou l'accompagnement pour MaPrimeRénov' Sérénité, qui commençaient à porter leurs fruits. En effet, plusieurs communautés de communes ont déjà développé des services forts à destination des ménages de leur territoire.

Ainsi, de nouveaux interlocuteurs agréés AR vont apparaître aux côtés des interlocuteurs « historiques », introduisant un manque de lisibilité des acteurs du marché de l'accompagnement de la rénovation. De plus, des sociétés tierces de financement, des diagnostiqueurs ou des bureaux d'études pourraient être agréés, ce qui amène la CAPEB à rester attentive aux contenus qu'ils proposeront, et à leur degré d'indépendance et de neutralité.

Construire la confiance par la communication

L'Accompagnateur Rénov' étant une réalité, il s'agit de privilégier la communication entre les artisans, les maîtres d'ouvrage et les interfaces existantes. Objectifs : assurer la fluidité du traitement des dossiers et surtout la qualité des travaux, qui doit rester une priorité, au-delà de tout opportunisme financier lié à l'ouverture de ce marché de l'accompagnement.

Dans ce contexte, les CAPEB départementales, avec l'appui de la CAPEB Pays de la Loire, consolident leurs liens avec les acteurs territoriaux, comme les collectivités, les départements, la région, la DREAL, les associations de consommateurs et les acteurs de l'accompagnement en place. Pour ce faire, les CAPEB se déplacent dans les communautés de communes, où elles animent des réunions d'information auprès des entreprises destinées à clarifier les aides énergétiques. Les artisans obtiennent ainsi des réponses directes à leurs questions, et l'ensemble des parties noue des relations de confiance. Cette communication passe également par les référents d'aide à la rénovation (RAR) de la CAPEB (dans le cadre du programme Oscar), qui conseillent les entreprises au quotidien et assurent le lien avec les guichets de l'habitat dans les territoires.



Un territoire, Une initiative

La coordination entre artisans, clé de la réussite des chantiers de réhabilitation

La rénovation énergétique d'un bâtiment ancien nécessite une attention particulière quant aux choix des techniques de construction et des matériaux utilisés. La coopération entre artisans est donc primordiale pour la réussite de ces chantiers. Illustration avec Etienne Cottenceau, dirigeant d'une entreprise de taille de pierre et de maçonnerie dans le Maine-et-Loire.

Pourriez-vous nous présenter votre activité ?

Je suis la 4^e génération d'une entreprise centenaire de restauration et réhabilitation, éco-construction et construction neuve. Mon cœur de métier, c'est de transmettre des bâtiments, des habitations aux générations futures avec des travaux réalisés pour au moins 100 ans !

Dans le cas de travail en groupement, comment trouvez-vous vos partenaires ?

Lors de formations, de réunions d'information par métier ou transversales, de temps d'échanges sur les matériaux biosourcés, sur des chantiers.... Car pour bien travailler ensemble, il faut d'abord partager une vision, avoir un objectif commun. Ensuite, l'expérience de terrain et la répétition sont de vrais tests pour se connaître ! La cohésion est centrale pour un chantier réussi.

Comment se met en œuvre la coopération entre artisans sur un chantier de réhabilitation ?

Il faut des temps de discussion en amont et un chef d'orchestre pour cadrer l'ensemble (maître d'œuvre ou entreprise selon le chantier). Le client doit aussi être de la partie.

Les techniques de mise en œuvre, le choix des matériaux selon l'existant sont importants : une ferme avec des murs maçonnés en terre ne se réhabilite pas comme une maison des années 50. C'est pourquoi les entreprises doivent rester à l'écoute les unes des autres et avoir la volonté d'évoluer, voire de modifier leurs techniques afin de respecter le bâti existant (qui peut nous réservé des surprises). Les savoir-faire sont au cœur de la coopération, la formation de nos apprentis est donc primordiale.



Pose de l'entourage de la porte et de la fenêtre en Tuffeau.



Réhausse de la souche en brique.

Ainsi, récemment, sur un projet de réhabilitation et réaménagement d'une dépendance avec des matériaux biosourcés (voir photos), j'ai fait appel à une maître d'œuvre. Plusieurs réunions de concertation avec les différentes entreprises ont été nécessaires avant le démarrage du chantier. Nous avons refait une charpente neuve avec isolation ouate de cellulose/laine de bois par-dessus l'ancienne charpente (en la conservant), toiture en ardoise. Les sols ont été refaits en réalisant un hérisson ventilé et isolé avec du Misapor et pose de carrelage terre cuite. Les rehausses des murs ont été réalisées en maçonnerie de schiste à l'identique de l'existant. Des menuiseries alu ont été posées, avec parfois des entourages en tuffeau avec des seuils en ardoise. Les murs ont été isolés par l'intérieur avec de la laine de bois doublée de Fermacell ou des enduits terre/chanvre. Le chantier a demandé aux entreprises de s'adapter et de faire de nombreux choix.

Qu'est-ce que cela vous apporte de pouvoir travailler sur ce type de projets ?

Le patrimoine vernaculaire est présent partout dans notre région. Il est important de le comprendre et de se former pour répondre aux nouvelles exigences thermiques et le transmettre aux générations futures. De plus, les techniques universelles et industrielles sont rarement applicables dans ces chantiers, les artisans sont donc les chevilles ouvrières de l'enjeu d'aujourd'hui grâce à leurs savoir-faire et leur agilité. J'éprouve beaucoup de plaisir sur ces projets car ils sont très complets : amélioration et pérennisation d'un bâtiment, transmission de savoir-faire au sein de l'entreprise, échanges et argumentations entre collègues, explication des choix avec les clients...



En cours de chantier.

La filière déchets du bâtiment n'est toujours pas prête

La filière REP des produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) est loin d'être prête.

1. La cartographie des points de reprise est trop clairsemée

Le gouvernement avait fixé aux éco-organismes jusqu'au 31 mars 2023 pour signer des conventions avec 515 points de reprises minimum (hors déchetteries publiques). Mais début mai, seule une première cartographie très clairsemée était en ligne. De plus, ni le cahier des charges de tri, ni le contrat type pour les déchetteries publiques ne sont validés.

Les solutions actuelles de gestion des déchets des entreprises du bâtiment doivent donc continuer de fonctionner, parallèlement à la mise en place progressive de la REP.

2. Les entreprises paient l'éco-contribution, mais ne reçoivent pas encore de services en retour

Le paiement de l'éco-contribution, déjà intégré par bon nombre de fournisseurs de nos entreprises, est systématique depuis le 1^{er} mai. Il devait s'accompagner dès cette date de solutions de reprises de déchets sans frais. Ce n'est pas le cas : les entreprises paient donc une éco-contribution pour un service qu'elle n'a pas encore.

Afin de ne pas aggraver ce déséquilibre, les points de collecte (publics comme privés) doivent conventionner rapidement avec les éco-organismes.



Président : Alain LACOUR

Secrétaire générale : Virginie BAUDRIT

02 40 89 71 47

1, rue Louis Marin - 44200 NANTES
capeb@capeb-paysdeloire.fr

En région Pays de la Loire



La CAPEB défend près de
22 000 entreprises
du bâtiment de moins de 20 salariés.

Elle fédère près de
6 500 entreprises.



Elle regroupe les
5 CAPEB départementales
implantées sur le territoire ligérien.

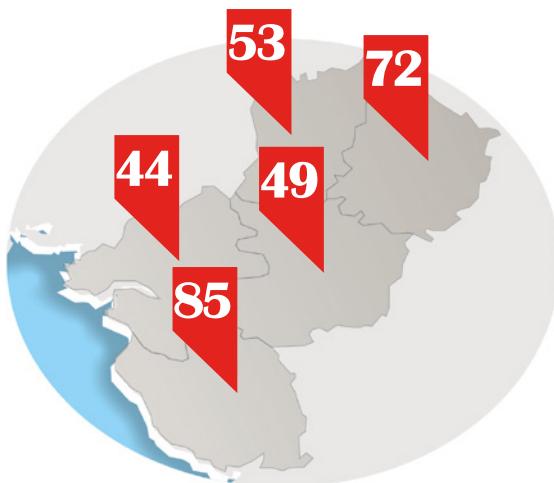


Elle est administrée par
250 artisans élus et emploie
près de **90 collaborateurs**.



Retrouvez nos lettres sur
[https://www.capeb.fr/service/artisans-
et-elus-plusfortsensemble?c=44](https://www.capeb.fr/service/artisans-et-elus-plusfortsensemble?c=44)

Contacts départementaux



Loire-Atlantique

www.capeb-loireatlantique.fr

Président : Jean-Marc Pernot

Référente : Andréa Lemasson

• 02 40 08 99 60

• a.lemasson@capeb44.fr

Maine-et-Loire

www.capeb-maineetloire.fr

Présidente : Christelle Delouche

Référent : Gilles Hamon

• 02 41 368 368

• gilles.hamon@capeb49.fr

Mayenne

www.capeb-mayenne.fr

Président : Jérôme Robino

Référent : Pierre Fouillet

• 02 43 49 38 00

• pierre.fouillet@capeb-mayenne.fr

Sarthe

www.capeb-sarthe.fr

Présidents : Loïc Yvon & Bruno Hatton

Référente : Aurélie Gourmet

• 02 43 520 520

• a.gourmet@capeb-sarthe.fr

Vendée

www.capeb-vendee.fr

Présidente : Lucie Amelineau

Référente : Cécile Henriet

• 02 51 62 38 74

• cecile.henriet@capeb-vendee.fr



La CAPEB et la CNATP sont membres

de l'**U2P (Union des entreprises de proximité)**

qui représente et défend l'ensemble
des entreprises artisanales et professions libérales.